

Compte-rendu

Contrat pour une gestion durable du val d' Allier alluvial

Comité de pilotage

Mardi 14 novembre 2017

Durée : 9h45 - 12h45
Rédigé le 10/04/2018 par Amandine DEGUILHEM

Lieu : Le Broc (63)

Participants

- Agence de l'eau Loire-Bretagne - Jean-Pierre MORVAN / Olivier SIMEON
- Agence Française pour la Biodiversité / Bruno LE CHEVILLIER / Grégory ANGLIO
- Association Rivière Rhône Alpes Auvergne - Martin BE
- Communauté d'Agglomération de Moulins - Françoise DE CHACATON
- Communauté d'Agglomération Vichy Communauté - Joseph KUCHNA / Mariel FONTVERNE Mathieu BOISSEAU
- Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire - Pierre RAVEL / Philippe GODARD
- Conseil départemental de l'Allier - Rodolphe RIDEAU
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Gilles ACHARD
- Conseil départemental de la Nièvre - Fabrice ALRIC
- Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes - Damien DEROUET
- Conservatoire botanique national du Massif central - Pascale NOEL
- Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier - Daniel MAYERAU
- Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne - Julie BODIN / Julien SAILLARD
- Direction Départementale des Territoires de l'Allier - Jean Paul FOUCRIER
- Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme - Audrey NADALLE / Nathalie NICOLAU
- DREAL Auvergne Rhône Alpes - Sandrine COULAUD
- Elus du Broc - Martine COUDERT / Olivier TEZENAS / Jean-Claude MARQUET / Maeva LUQUE
- Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme - François DESMOLLES / René BIANCO / Nouari BOULEMAKHALI
- Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire - Jean VERNAT
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne - Charline GIRAUD / Alexis RENAUX
- SEAT- Jean-Pierre BUCHE / Claire LAIGNEZ

- SMAT Haut-Allier - Barbara SERRURIER
- SMVVA - Elisabeth SAILLARD
- Syndicat de Chadieu - Pierre METZGER
- Etablissement public Loire - Jocelyne BOUQUET /Amandine DEGUILHEM / Gisèle CHARDON

Partenaires excusés

- DREAL Centre - Val de Loire
- Direction Départementale des Territoires du Cher
- Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
- Région Centre Val de Loire - Mr BONNEAU
- Région Bourgogne Franche Comté
- Conseil Départemental de l'Allier - Mrs RIBOULET & CHITO
- Conseil Départemental du Cher
- Conseil Départemental de Haute-Loire
- Conseil Départemental de la Nièvre - Mr LASSUS
- Chambre d'agriculture du Cher
- Chambre d'agriculture de l'Allier
- Chambre d'agriculture de la Nièvre
- Fédération de pêche de la Nièvre
- SAGE Allier aval
- Ville de Vichy
- Sous-Préfecture d'Issoire
- Président société de pêche d'Issoire
- Fédération de pêche de l'Allier - Mickaël LELIEVRE

La séance est ouverte par Jocelyne BOUQUET, Présidente du contrat territorial val d'Allier alluvial. Après avoir accueilli les participants dans la salle panoramique du Broc et les avoir remerciés de leur présence, Madame BOUQUET énonce la liste des partenaires excusés, l'ordre du jour de la réunion ainsi que le programme de la journée.

Programme de la journée

9h45 -12h45 : Réunion

- 1) Point sur les actions 2017
- 2) Perspectives 2018
- 3) Avenant au contrat
- 4) Questions et points divers (présentation de l'Association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne)

12h45 - 14h15 : Déjeuner

14h30 - 16h30 : Visite des gravières des Mayères (Issoire) avant travaux

I. Point global sur les actions 2017

L'animatrice propose de faire un point global sur les actions 2017. Les opérations sont balayées les unes après les autres. Les éléments présentés dans le diaporama sont complétés par les maîtres d'ouvrage présents.

(cf. power point diapos 4 à 6)

La synthèse des différents échanges liés aux actions des volets A et B est présentée en annexe 1.

Le manque d'actions de sensibilisation destinées au grand public est une nouvelle fois constatée par plusieurs acteurs. Il est rappelé que ce type d'opérations n'est pas finançable dans le cadre du contrat val d'Allier alluvial.

C1 Animation et coordination du contrat

Les principales missions liées à l'animation et la coordination du contrat, réalisées en 2017, sont présentées. Ces éléments ne suscitent pas de remarque particulière.

(cf. power point diapos 7 à 11)

C2 Mise en œuvre d'outils de communication sur le contrat

Les actions de communication réalisées en 2017 sont présentées. Ces éléments ne suscitent pas de remarque particulière.

(cf. power point diapos 11 et 12)

Parmi les actions de communication, une animation vidéo (motion design) a récemment été finalisée.

Rappels concernant ce support :

- Ce support de communication pourra être utilisé librement par les partenaires du contrat et les acteurs du territoire
- Outil de vulgarisation prioritairement destiné aux élus et aux décideurs
- Outil complémentaire aux lettres d'information du contrat

Post réunion, ce support a été mis en ligne sur :

- le site internet du contrat : <http://www.sage-allier-aval.fr/ctvalallier/>
- Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=J20R4ZQFOXE>

La version haute définition est disponible sur simple demande auprès de l'animatrice du contrat.

II. Perspectives 2018

La synthèse des actions prévues en 2018 est présentée dans le tableau de l'annexe 1.

Concernant les demandes de subvention 2018, le Directeur de la délégation Allier Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apporte les précisions ci-après :

- Actions récurrentes : comme chaque année, les demandes de subvention (dossiers complets) doivent être déposées avant le 31 décembre de l'année n-1 afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la prise en compte des dépenses.

Les maîtres d'ouvrage sont par ailleurs invités à effectuer cette démarche le plus tôt possible. En effet, il est précisé que l'Agence de l'eau aura des prélèvements plus importants de la part de l'Etat en 2018. Dans la mesure du possible, les dossiers déposés suffisamment tôt seront instruits sur le budget 2017 restant.

- Nouveaux projets et projets ponctuels : les dossiers de demande d'aide devront être déposés avant le 1^{er} juin 2018. Cette demande est justifiée par le fait que 2018 constitue la dernière année du 10^{ème} programme de l'Agence et que les lignes budgétaires ont été bien consommées. Les dossiers qui arriveront après cette date seront instruits ultérieurement sur la base des modalités du 11^{ème} programme.

C1 animation et coordination du contrat

En plus des actions habituelles liées à l'animation et la coordination du contrat, il est précisé que 2018 sera consacrée à la finalisation d'un avenant au contrat et à l'élaboration d'un bilan à mi-parcours.

Ce point ne soulève pas de remarque particulière.

C2 Mise en œuvre d'outils de communication sur le contrat

Les actions de communication envisagées en 2018 sont présentées. Dans la continuité des actions engagées lors des années précédentes, il s'agit de :

- L'élaboration et la parution de 2 lettres d'information, la première au printemps et la seconde à l'automne
- L'organisation de 2 journées d'information (une au printemps et une à l'automne) dont les thématiques seront à définir en début d'année

Ce point ne soulève pas de remarque particulière.

III. Avenant au contrat

1) Rappels

Pour rappel, l'année 2017 a été marquée par la préparation d'un avenant au contrat pour la période 2018-2020. Il est précisé que cette préparation a demandé une participation conséquente de la part des partenaires concernés. Les grandes étapes consacrées à l'avenant ont été les suivantes :

- **Comité de pilotage du 31 janvier 2017 : validation de la nécessité d'établir un avenant** à mi-parcours pour compléter la programmation initiale du contrat
- Février à juin 2017 : propositions d'actions (complémentaires aux opérations figurant déjà dans le contrat) par les maîtres d'ouvrage
- **Comité de pilotage du 6 juin 2017 : validation du contenu de l'avenant**, excepté pour le site de l'Ecopôle (action B.1.4) pour lequel le SEAT a proposé des actions complémentaires dans le courant de l'été
- **Juillet/octobre 2017 : rédaction des fiches actions** et travail avec les partenaires financiers sur les **plans de financements** de ces opérations

Les actions proposées pour l'avenant sont rappelées par l'animatrice (*cf. power point, diapos 19 à 28*).

Concernant les actions B.2.5 à B.2.7 portées par Vichy Communauté, il est rappelé que ces opérations s'inscrivent dans un projet d'envergure à l'échelle de l'agglomération de Vichy. Seul le volet écologique/renaturation sera réalisé au titre du contrat territorial.

Le Conseil départemental de l'Allier précise que sa participation dans ces projets n'apparaît pas au titre du contrat val d'Allier mais que certaines actions seront financées via un contrat de territoire avec l'agglomération de Vichy. La délibération devrait être prise au mois de décembre 2017. L'ensemble des projets portés par Vichy Communauté est estimé à ce stade à 20 M€. La participation du Département est évaluée à environ 2 M€.

De la même façon, la Région interviendra aussi sur d'autres thématiques du projet global (ex : voie verte) par d'autres biais que le contrat val d'Allier.

2) Politique financière de l'Agence de l'eau

Il est rappelé que le contrat territorial val d'Allier (2015-2020) concerne 2 programmes d'intervention de l'Agence. Les actions sont financées sur la base des modalités du 10^{ème} programme entre 2015 et 2018 et sur celles du 11^{ème} programme pour 2019 et 2020.

Le 10^{ème} programme

Le Directeur de la délégation Allier Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne rappelle que l'année 2018 constitue la dernière année du 10^{ème} programme de l'Agence. Il précise que le budget de cette dernière année sera sensiblement réduit du fait de la hausse des prélèvements de l'Etat sur les redevances et de l'augmentation de la contribution aux services en charge de la biodiversité (Agence Française pour la Biodiversité, Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, Parcs Nationaux).

Il confirme que le financement des actions déjà inscrites dans le contrat au titre de l'année 2018 sera honoré dans la mesure où les dossiers de demande d'aide sont déposés avant le 1^{er} juin 2018. Il informe également les partenaires présents qu'aucun avenant au contrat val d'Allier ne pourra être signé par l'Agence de l'eau en 2018.

Pour les acteurs présents, cette position jusqu'alors non exprimée par l'Agence de l'eau pourrait induire la remise en question de certaines opérations envisagées en 2018 via l'avenant initialement prévu. C'est le cas notamment des travaux de reprofilage et de renaturation de la rive gauche du Lac d'Allier proposés par Vichy Communauté dans le cadre de la fiche action B.2.5 et pour lesquels il existe un impératif temporel lié à la vidange du Lac. Pour d'autres opérations, comme l'action B.1.7 relative à l'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés, également en maîtrise d'ouvrage de Vichy Communauté, la question d'une année blanche est posée. En effet, pour cette opération la programmation initiale inscrite dans les documents du contrat se terminait en 2017, en cohérence avec la durée du plan de gestion actuel. Il était donc envisagé d'inscrire dans l'avenant les actions du nouveau plan de gestion pour la période 2018-2020.

Sur la base de ce constat, l'Agence de l'eau précise que certains compléments mineurs d'actions, initialement proposés dans l'avenant pour l'année 2018, pourront tout de même être financés sans avenant (à voir au cas par cas) si ces derniers :

- concernent une action déjà inscrite dans le contrat
- sont de même nature que les opérations prévues dans les fiches actions concernées
- présentent des coûts peu élevés

Le 11^{ème} programme

Le Directeur de la délégation Allier Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne indique que les modalités du 11^{ème} programme ne sont pas encore définies à ce stade mais seront certainement moins favorables (taux, plafonds, éligibilité, ...) que celles du 10^{ème} programme.

Compte-tenu du contexte précédemment exposé, il précise qu'un avenant au contrat pourra être signé par l'Agence mais seulement à partir de 2019 et sur la base du 11^{ème} programme.

Les partenaires du contrat seront donc invités à retravailler le projet d'avenant, dès que les modalités du prochain programme seront connues, afin de pouvoir signer l'avenant dès début 2019 optimisant ainsi les 2 dernières années du contrat.

Les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes informe que la labellisation du contrat en contrat vert et bleu sera à envisager pour que la collectivité puisse signer l'avenant en 2019.

3) Conclusion

L'ensemble des partenaires directement impactés par l'absence d'avenant avant 2019 souhaitent qu'une réunion avec les partenaires financiers soit organisée rapidement pour essayer de trouver des solutions à la réalisation d'actions complémentaires en 2018. Cette réunion a eu lieu le 20 novembre 2017 et a permis de trouver une alternative à la signature d'un avenant en 2018.

IV. Questions et points divers

L'association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) est présentée par Martin BE.

Voir diaporama annexe.

En l'absence de remarque complémentaire, la réunion est clôturée à 12h45. Elle sera suivie par la visite des gravières des Mayères l'après-midi.

Partenaires financiers et maîtres d'ouvrage du contrat



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

